



MS_Prozess 1405_PPT_Bereitstellung (Offizin)

MS_Dok-Bez. BE-Betriebs-dok

Detail zur Dok-Art FORMULAR

Titel Formulaire de retours de médicaments

Freigabe der Vorlage (Master) im DVS:

Ersteller N. Balsiger

Prüfer P.-A. von Zeerleder

Freigeber DVS A. von Arx

Principes:

1. Tous les médicaments dont on n'a plus l'utilité doivent être retournés pour triage à la Pharma A.
2. Ce formulaire de retour rempli sera joint à chaque renvoi de médicaments.

Expéditeur

Informations sur les retours de médicaments:

position	quantité	désignation	motif de retour
01			
02			
03			
04			
05			
Motifs de retour:			
1 reçu par erreur 4 endommagé à la réception 7 rappel de médicaments			
2 fausse commande 5 réduction du stock 8 stupéfiant			
3 reçu trop 6 article à conserver au frais (que par véhicule frigorifique) 9 autre raison (à spécifier)			

Je confirme par la présente que les articles énumérés et joints ont été stockés conformément selon la LPT et la ligne directrice de la bonne pratique de distribution de manière conforme au GDP depuis leur livraison et en particulier qu'ils n'ont pas quitté mon domaine de responsabilité.

Date	Timbre et signature

Formulaire de retours de médicaments

SAP/DVS Nr: AFR / 102615

Teildok: 000

Version: 05

© Armeeapotheke

Gültig ab: 01.12.2022

Seite 1 von 2



Explications et notes

Tous les médicaments dont on n'a plus l'utilité doivent être retournés à la Pharma A pour un traitement ultérieur. Dans la Pharm A, les médicaments retournés sont traités par le centre spécialisé pharma conformément à l'AVO / 100282 "Traitement des retours". Chaque retour de médicaments qui peuvent encore être utilisés doit être accompagné de ce Formulaire de retour de médicaments dûment rempli. Pour le retour des médicaments périmés veuillez utiliser le formulaire AFR / 102614 "Retour des médicaments périmés (voir page d'accueil).

Possibilité de retour au stock actif

Un retour au stock actif nécessite une confirmation du client concernant le stockage conforme ainsi qu'une documentation complète des conditions de transport conformément au GDP. Les instructions suivantes pour le retour des produits nécessitant une chaîne du froid ainsi que des produits dont la température de stockage est comprise entre +15 et +25°C doivent être strictement respectées.

Retour des produits nécessitant une chaîne du froid (+2 bis +8 °C)	Le retour des médicaments qui doivent être conservés au frais ne peut - après consultation/enregistrement préalable auprès du centre spécialisé Pharma - être effectué qu'au moyen du transporteur de médicaments (HMT) conforme au GDP à 2 - 8 °C. Veuillez nous informer de vos besoins de retour à l'adresse électronique suivante : aapotfzpharma.lba@vtg.admin.ch .
Retour ou transport des produits à température ambiante (+15 bis +25 °C)	Le retour des médicaments dont la température de stockage est comprise entre +15 et +25 °C doit être convenu avec le centre spécialisé Pharma afin d'organiser le transport de retour conforme au GDP. Veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : aapotfzpharma.lba@vtg.admin.ch .

Retour des stupéfiants

La restitution séparée des stupéfiants ou substances soumises à contrôle des listes a + b doivent être effectuée par courrier recommandé au Centre spécialisé pharma. Dans votre comptabilité des substances soumises à contrôle cela doit être indiqué en conséquence comme "retour pour élimination". Après réception de l'envoi postal au Centre spécialisé pharma, vous recevrez un accusé de réception correspondant à archiver dans vos dossiers.

Rappel de médicaments

Un médicament est rappelé si la poursuite de son utilisation induit un risque en matière de sûreté thérapeutique. Tout problème constaté avec l'emploi d'un médicament doit immédiatement être annoncé à la Pharm A. Celle-ci est responsable des rappels éventuels et de la prise d'autres mesures.

Ce document est identique du document AFR 102614 en allemand.

Adresse postale pour retours	LBA / Armeeapotheke Fachzentrum Pharma Worblentalstrasse 36 3003 Bern
-------------------------------------	--

Ablage: ☒ C B QS als ORIGINAL (Masterdokument)

Verteiler: ☒ <https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/bla/pharmacie-de-l-armee.html#retours>

Formulaire de retours de médicaments			
SAP/DVS Nr:	AFR / 102615	Teildok:	000
Version:	05	Gültig ab:	01.12.2022
© Armeeapotheke			Seite 2 von 2